



REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET



**PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PUBLICS
(PIP) 2026-2028:
COMMENTAIRES**

TABLE DES MATIERES

I.	CONTEXTE D'ELABORATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PUBLICS (PIP) 2026 - 2028	6
II.	LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS PUBLICS 2026 – 2028	8
1.	RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR AXE STRATÉGIQUE DE L'AGENDA NATIONAL DE TRANSFORMATION (ANT) « SENEGAL 2050 ».....	9
2.1	L'axe 1 « économie compétitive ».....	9
2.2	L'axe 2 « capital humain de qualité et équité sociale ».....	9
2.3	L'axe 3 « aménagement du territoire et développement durable »	10
2.4	L'axe 4 « bonne gouvernance et engagement africain »	10
2.	RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR BLOC D'ODD	10
2.1	Le Bloc 1 « Économie ».....	11
2.2	Le Bloc 2 « Social »	12
2.3	Le Bloc 3 « environnement »	12
2.4	Le Bloc 4 « gouvernance »	12
III.	REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITE.....	13
1.	Secteur Primaire	13
1.1	Sous-secteur agriculture	15
1.2	Sous-secteur élevage	16
1.3	Sous-secteur environnement.....	17
1.4	Sous-secteur pêche	17
1.5	Sous-secteur hydraulique agricole et rurale.....	18
2.	Secteur secondaire	19
2.1	Sous-secteur mines	20
2.2	Sous-secteur industrie	20
2.3	Sous - secteur artisanat.....	21
2.4	Sous-secteur énergie	22
3.	Secteur tertiaire	23
3.1.	Sous-secteur commerce	24
3.2.	Sous - secteur tourisme.....	24
3.3.	Sous-secteur des transports routiers	25
3.4.	Sous-secteur des transports ferroviaires	25
3.5.	Sous-secteur des transports aériens	26
3.6.	Sous-secteur des transports maritimes.....	27
3.7.	Sous-secteur des télécommunications, des postes et du numérique	27
4.	Secteur Quaternaire	28
4.1.	Sous-secteur santé et nutrition	29
4.2.	Sous-secteur culture, jeunesse et sports.....	30
4.3.	Sous-secteur urbanisme, habitat, cadre de vie et décentralisation	30
4.4.	Sous-secteur forces de défense et de sécurité.....	31
4.5.	Sous-secteur éducation – formation	32
4.6.	Sous-secteur Hydraulique urbaine et Assainissement.....	34
4.7.	Sous-secteur Développement social.....	34
IV.	FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PUBLICS.....	36
1.	Etat de disponibilité des financements	36
2.	Origine du financement	36
3.	Les types de financements	37
V.	Les risques et Atouts.....	37

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : répartition des investissements par axe stratégique de l'Agenda national de Transformation (ANT) « SENEGAL 2050 », en FCFA	9
Tableau 2 : Répartition des investissements par bloc ODD, en FCFA.....	11
Tableau 3 :répartition des investissements par type de financement, en FCFA	37

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 :Répartition des investissements par axe stratégique de l'ANT, en pourcentage	9
Graphique 2 : Répartition des investissements par bloc ODD, en pourcentage.....	11
Graphique 3 : répartition des investissements du secteur primaire, en pourcentage	14
Graphique 4 : répartition des investissements du secteur secondaire, en pourcentage	19
Graphique 5 :Graphique 3 : répartition des investissements du secteur tertiaire, en pourcentage	23
Graphique 6 : répartition des investissements du secteur quaternaire, en pourcentage	29
Graphique 7 : répartition des investissements par sources de financement, en pourcentage...	36
Graphique 8 : répartition des investissements par type de financement, en pourcentage	37

SIGLES ET ABREVIATIONS

- 3FPT** : Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique
- AFTU** : Association de Financement des Professionnels du Transport Urbain
- APD** : Aide publique au développement
- AIBD** : Aéroport international Blaise Diagne
- ANSD** : Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
- ANT** : Agenda national de Transformation
- ASER** : Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale
- BAD** : Banque africaine de développement
- BID** : Banque islamique de développement
- BM** : Banque mondiale
- BOAD** : Banque Ouest-africaine de Développement
- BRT** : Bus Rapid Transit
- CAC** : Coopérative agricole communautaire
- CAF** : Centres d'Alphabétisation fonctionnelle
- CEC** : Carte d'Égalité des Chances
- CEDAF** : Centres Départementaux pour l'Autonomisation des Femmes
- CMU** : Couverture Maladie universelle
- CNEPS** : Projet de Modernisation du Centre national d'Éducation populaire et sportive
- DELTA** : Programme de Développement économique local et de Transition Agroécologie
- DDD** : Dakar Dem Dikk
- DOB** : Débat d'Orientation Budgétaire
- DPBEP** : Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle
- DPEE** : Direction de la Planification et des Prévisions Economiques
- DPPD** : Documents de Programmation pluriannuelle des Dépenses
- EDS** : Enquête démographique et de Santé
- EIES** : Études d'Impact environnemental et social
- ENO** : Espaces numériques ouverts
- ESS** : Espaces Sénégal Services
- FAO** : Fonds alimentaire mondial
- FMI** : Fonds Monétaire International
- FONSIS** : Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
- ICS** : Industries chimiques du Sénégal
- ISEP** : Instituts supérieurs d'Enseignement professionnel
- LOLF** : Loi organique relative aux lois de finances
- MCA** : Millennium Challenge Account
- MIJ** : Mortalité infanto-juvénile
- ODD** : Objectifs de Développement durable
- PAP** : Projets annuels de Performances
- P2RIAS** : Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle récurrente au Sahel
- PAAICE** : Projet d'appui à l'accélération industrielle, à la compétitivité et à l'emploi

- PAQUET :** Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence
- PARSIEC :** Programme d'Appui au Renforcement du Système d'Information de l'État civil et à la consolidation du fichier national d'identité biométrique
- PETER :** Programme Emploi, Transformation économique et Relance
- PIB :** Produit Intérieur Brut
- PIP :** Programme d'Investissements publics
- PME :** Petites et Moyennes Entreprises
- PNDIES :** Programme de Développement intégré de l'Élevage au Sénégal
- PNDSS :** Plan national de Développement sanitaire et social
- PPP :** Partenariat Public-Privé
- PREFERLO :** Projet de Renforcement de la Résilience des Écosystèmes du Ferlo
- PRES :** Programme de Résilience économique et Sociale
- PRESAN/PC :** Projet de Renforcement de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle post Covid-19
- PRITS :** Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure
- PRODAC :** Programme Domaines agricoles communautaires
- IPP :** Producteur privé d'électricité (IPP)
- PROMOVILLES :** Programme de Modernisation des Villes
- PAU 2 :** Projet Accès Universel à l'Electricité phase 2
- PEM :** Perspectives de l'économie mondiale
- PRES :** Plan de redressement économique et social
- PTF :** Partenaires Techniques et Financiers
- PTN :** Parc des Technologies numériques
- PUDC :** Programme d'Urgence de Développement Communautaire
- PUMA :** Programme d'Urgence de Modernisation des Axes frontaliers
- REF :** rapport économique et financier
- SAEP :** Systèmes d'Adduction à l'Eau Potable
- SAR :** Sociétés Agricoles Rurales
- SDER :** Sénégalaise des eaux rurales
- SND :** Stratégie nationale de développement
- SRMNIA :** Santé reproductive, Maternelle, Néonatale, Infantile et de l'Adolescent
- SSA :** Stratégie de souveraineté alimentaire
- SDMT :** Stratégie de gestion de la dette à moyen terme
- SRMT :** Stratégie de Recettes à Moyen Terme
- TBPS :** Taux brut de Préscolarisation
- TBS :** Taux brut de Scolarisation
- TER :** Train Express régional
- UAM :** Université Amadou Mahtar MBOW
- UE :** Union européenne
- UVS :** Université virtuelle du Sénégal
- ZES :** zones économiques spéciales

INTRODUCTION

Le Programme d'Investissements publics (PIP), établi chaque année suivant une programmation triennale glissante, porte les prévisions d'investissements publics du pays, y compris celles proposées dans le cadre de partenariats public privé. Le PIP 2026 – 2028 est le 6^{ème} du genre après le basculement intégral du budget de l'Etat en mode programmes et le deuxième depuis la 3^{ème} alternance démocratique au Sénégal, intervenue au mois de mars 2024 consacrant l'élection du Président Bassirou Diomaye Diakhar FAYE. Ce document s'inscrit dans une démarche de rupture systémique qui vise à faire du Sénégal un pays souverain, prospère et juste à l'horizon 2050 grâce à l'Agenda national de Transformation (ANT) et à ses déclinaisons décennale et quinquennale que sont, respectivement, le Master Plan 2024 – 2034 et la Stratégie nationale de Développement (SND) 2025-2029. Le présent PIP est élaboré également dans un contexte de mise en œuvre du Plan de Redressement économique et social (PRES) dont la période de mise en œuvre de la première phase s'étale sur la période 2025-2028

Le PIP, inspiré du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) et des Documents de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) des différents ministères, est conçu dans un contexte de changement plus favorable à l'obligation de résultats et à la bonne gouvernance des finances publiques telles que prônées dans la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et le Code de transparence. En effet, la « Bonne Gouvernance », un des 4 axes de l'Agenda national 2050, préconise une « planification rigoureuse des projets et une gestion efficiente des finances publiques ».

Faire du Sénégal à l'horizon 2050, avec un PIB par habitant de plus de 4500 \$, un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS), groupe actuel de la Chine, pour ne citer que ce géant économique, nécessite des volumes d'investissements publics et privés conséquents. Le PIB du Sénégal, après le rebasing des comptes nationaux intervenu en novembre dernier, est évalué à 1 810 \$ pour 2022, ce qui donne une idée du chemin à parcourir et des progrès à faire.

Toutefois, l'élaboration de ce document intervient dans un contexte national comme international particulièrement difficile, laissant peu de marge pour la concrétisation des nouvelles ambitions et nécessitant imaginations et sacrifices pour les choix à opérer. En effet, comme les autres pays, le Sénégal subit les effets négatifs, cumulés et persistants de la COVID 19 et des mesures accommodantes dans la gestion des finances publiques, des tensions géopolitiques et du changement climatique. Le Sénégal est, plus spécifiquement, confronté à des niveaux d'endettement et de déficit largement supérieurs aux normes retenues, au plan sous régional et régional comme international. Une situation qui, mise en parallèle avec les nouvelles orientations et les attentes des populations, renseigne sur la complexité des arbitrages qui nécessitent parfois de retarder le démarrage de programmes dont la priorité est avérée du fait de l'option d'aller résolument vers un réel changement qualitatif à travers le triptyque « Redresser, Impulser et Accélérer ».

Le Gouvernement, adossé à ses ambitions de progrès, a, face à tous ces défis, entrepris une série d'actions tendant à éliminer les biais notés dans la programmation et l'exécution des investissements publics. Rentrent dans ce cadre, la mise en application du décret n° 2023 – 2142 du 31 octobre 2023 portant réglementation du cadre général de la Gestion des Investissements publics, largement partagé avec les acteurs au préalable ; la poursuite de la rationalisation du portefeuille de projets en cours d'exécution, sans oublier ; l'effectivité de l'alignement du PIP à l'ANT avec la prise en compte des projets et programmes.

Ces efforts ont permis d'améliorer la qualité du portefeuille des projets et programmes du PIP 2026-2028 dont les prévisions globales s'élèvent à 8 947,25 milliards de FCFA. Le financement interne, assuré par l'Etat et intégrant plusieurs nouveaux projets et programmes, profite du Plan de Redressement Economique et Social (PRES) illustrant ainsi la volonté du Gouvernement de progresser rapidement dans la mise en œuvre de l'ANT, malgré une conjoncture difficile. Ainsi, pour la période 2026-2028, le financement interne se hisse au niveau des contributions de l'extérieur avec des taux respectifs de 50,39% et 49,61%.

L'analyse des principales caractéristiques du PIP, à travers sa répartition par axes stratégiques de l'ANT, secteurs d'activités et blocs d'ODD (objectifs de développement durable) devrait éclairer sur les prévisions d'investissements sur les trois prochaines années ; prévisions certes prudentes eu égard à la situation présente des finances publiques, mais qui devraient s'améliorer les deux dernières années du programme.

I. CONTEXTE D'ELABORATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PUBLICS (PIP) 2026 - 2028

Le contexte d'élaboration est marqué, à l'international, par les incertitudes révélées par les perspectives économiques, mais aussi, et de façon nette, par une situation intérieure caractérisée par les difficultés réelles liées au cadre macro-économique interne et les nouvelles orientations de développement économique et social définies par le nouveau gouvernement. Cette partie consistera à faire un bref rappel de données caractérisant ce contexte, étant donné que ce dernier a été très largement développé dans le Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP 2026-2028) et le Rapport économique et financier (REF) annexés au projet de loi de finance pour l'année 2026. Aussi, cette partie sera-t-elle focalisée sur les tendances récentes des investissements publics dans le monde et les spécificités du Sénégal ainsi que les orientations fixées en la matière par le Gouvernement.

Au plan international, on retiendra, concernant l'activité économique mondiale, une certaine résilience, sans plus, car les taux de croissance (3,3 % en 2024, 3,2 % en 2025 et 3,1 % en 2026) restent, malgré des prévisions légèrement en hausse du FMI d'octobre 2025, modestes et inférieures à la moyenne de 3,8 % enregistrée sur la période 2000-2019. Ces taux, tirés par les performances supérieures à 4 % des pays émergents et pays en développement d'Asie et d'Afrique subsaharienne, pourraient néanmoins être revus à

la baisse du fait de la persistance des causes à l'origine des incertitudes évoquées. Pendant ce temps, l'endettement public mondial qui devrait dépasser, 100 000 milliards de dollars (93 % du PIB mondial) en 2025, pour atteindre 100 % du PIB d'ici 2030, et le service de la dette sont à des niveaux tels qu'ils constituent, pour les Etats, une limite objective, notamment pour les pays en développement. Pourtant, les institutions internationales soulignent, malgré ce contexte, l'importance d'accroître les investissements publics.

Dès lors, il est admis, au niveau international, qu'il s'avère indispensable de s'orienter vers une priorisation optimale et une gestion efficiente des dépenses. A cet effet, selon une étude du FMI¹, « dépenser plus intelligemment » pourrait augmenter la production des pays émergents et des pays en développement de 11% à long terme, contre 4 % pour les pays avancés.

L'investissement général continue de croître. Toutefois, son rythme d'évolution connaît un ralentissement car, évalué à 3,3% en 2024, il est projeté à 3,2% en 2025 et 2,9% en 2026. Les infrastructures de transport, d'assainissement et d'énergie surtout, sont encore privilégiées ainsi que les industries innovantes, la santé et les actions liées au changement climatique. L'Afrique, pour sa part, a besoin de financements supplémentaires pour atteindre ses objectifs de développement qui ont pâti des effets de la COVID-19 et des phénomènes entravants qui l'ont suivi.

Au niveau national, on devrait davantage vivre durant la période triennale, les effets de l'alternance intervenue en mars 2024 avec la pleine mise en œuvre de la Stratégie nationale de Développement (SND) 2025 - 2029, premier jalon, avec le Programme de Redressement économique et sociale, de l'Agenda national de Transformation (ANT) 2050. Parmi, les actions qui devraient y contribuer, on peut retenir : la territorialisation des politiques publiques et les 8 Pôles territoriaux ; les réformes tendant à favoriser le développement de l'investissement privé ; la pleine application du décret sur la gestion des investissements publics ; la poursuite de la rationalisation des dépenses investissements publics qui a déjà permis pour 2025, d'alléger le programme, d'opérations non prioritaires ou ne relevant pas de cette catégorie de dépenses de 237 milliards de FCFA; l'alignement du programme d'investissement sur l'ANT avec, pour le présent PIP, l'intégration de 44 projets et programmes prioritaires pour, rien qu'en 2026, un montant 499,234 milliards de FCFA en crédits de paiement faisant la part belle aux Infrastructures, à l'Industrie et à la Transformation, à l'Hydraulique/Assainissement mais aussi à l'Agriculture/Elevage ; sans oublier le rebasing qui réévalue le PIB de 2021 de 13,5%, fait passer le taux de croissance de 2022 de 3,9 % à 4,6% et améliore les ratios relatifs à la dette publique et au déficit.

¹ Moniteur des finances publiques du FMI : « dépenser plus intelligemment », paru en octobre 2025

II. LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PUBLICS 2026 – 2028

Le programme triennal d'investissements 2026-2028, s'inscrit dans un contexte de redynamisation de l'économie nationale. Les autorités cherchent à **booster la mobilisation des ressources endogènes** à travers le Plan de redressement économique et social (PRES) et d'autres mécanismes de financement internes. Cette mobilisation est également prévue par l'augmentation des **recettes fiscales** et des **ressources gazières et pétrolières**, dont l'exploitation a débuté en 2024.

Cette orientation se traduit dans le PIP par une légère hausse de la contribution des ressources internes (50,39%). Le programme opte également pour une utilisation efficiente de ces ressources par la prise en charge de projets prioritaires visant l'atteinte d'une souveraineté dans les domaines alimentaire, industriel et un meilleur accès aux soins de santé. Le financement du programme d'investissement s'appuiera également sur l'appui des partenaires techniques et financier par la mobilisation de ressources externes à hauteur de 49,16%. Ce financement externe est en majorité acquis.

Aussi, au regard de l'importance des besoins en financement, le Sénégal devra-t-il faire appel au partenariat public-privé 0,45%. Les contrats de PPP présentent un avantage certain pour l'Etat car ils permettent : (i) d'attirer les investisseurs privés pour couvrir les besoins importants en investissements, notamment dans les infrastructures, (ii) de partager avec ces derniers les risques inhérents aux projets d'investissement nécessaire à l'atteinte des objectifs de transformation économique fixés dans l'Agenda national de transformation vision 2050, tout en contenant l'endettement public.

Le Sénégal dispose actuellement d'un important portefeuille de projets et programmes actifs, évalué présentement à 25 082,25 milliards FCFA. Cela représente une légère baisse de 828 milliards de FCFA par rapport au dernier PIP qui s'explique par la clôture de certains projets arrivés à terme ainsi que la poursuite du toilettage avec la sortie d'opérations ne recelant aucun investissement en 2026.

Le volume de financement global du présent PIP est chiffré à **8947,25 milliards de FCFA** et réparti annuellement comme suit :

- 2026 : **2 803,8 milliards de FCFA**, soit 31% ;
- 2027 : **3 047,07 milliards de FCFA**, soit 34% ;
- 2028 : **3 096,30 milliards de FCFA**, soit 35%.

Cette répartition stratégique reflète des priorités nationales.

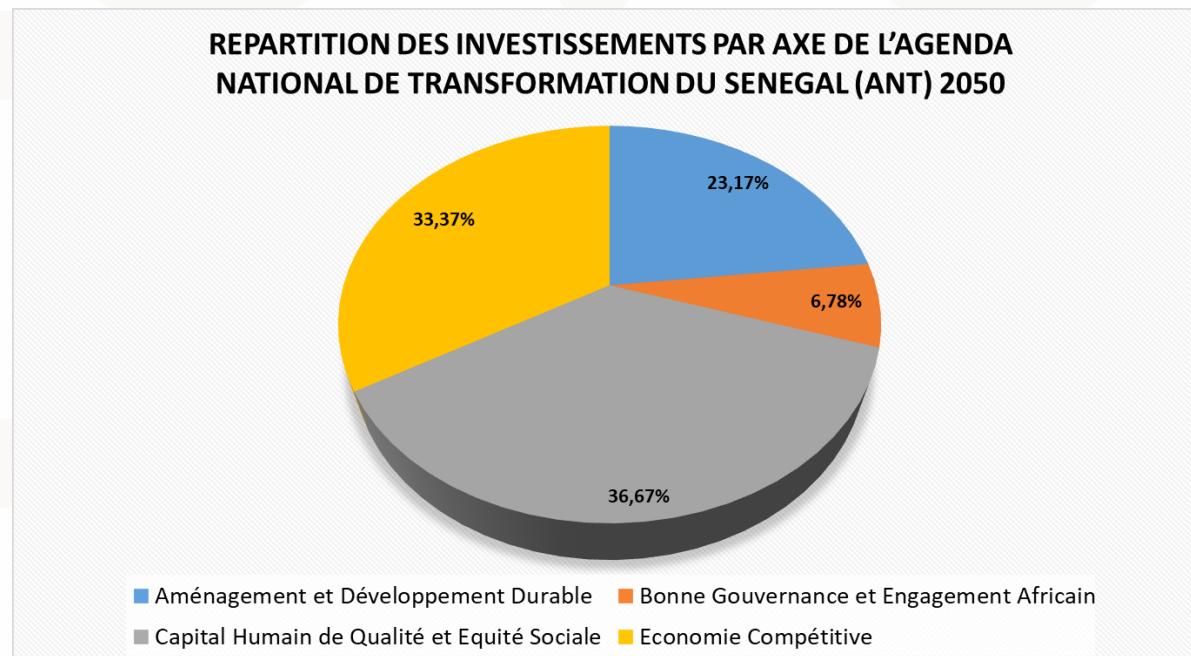
Le montant de **2803,8 milliards de FCFA** pour la première année du programme (2026), soit 31%, correspondant à l'enveloppe retenue pour les investissements dans le projet de loi de finances pour l'année 2026.

1. RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR AXE STRATÉGIQUE DE L'AGENDA NATIONAL DE TRANSFORMATION (ANT) « SENEGAL 2050 »

Tableau 1 : répartition des investissements par axe stratégique de l'Agenda national de Transformation (ANT) « SENEGAL 2050 », en FCFA

AXES	MONTANT AE 2026	MONTANT CP 2026	MONTANT CP 2027	MONTANT CP 2028	TOTAL CP 2026-2028	%
Aménagement et Développement Durable	908 041 165 822	748 006 400 935	690 012 337 221	635 434 519 449	2 073 453 257 605	23,17%
Bonne Gouvernance et Engagement Africain	279 109 198 815	175 941 118 080	209 667 194 502	221 187 696 257	606 796 008 839	6,78%
Capital Humain de Qualité et Équité Sociale	2 581 789 717 812	835 867 500 686	1 074 026 331 039	1 371 265 120 043	3 281 158 951 768	36,67%
Economie Compétitive	1 925 109 558 183	1 044 057 980 299	1 073 364 982 838	868 422 252 700	2 985 845 215 837	33,37%
Total général	5 694 049 640 632	2 803 873 000 000	3 047 070 845 601	3 096 309 588 448	8 947 253 434 049	100,00%

Graphique 1 : Répartition des investissements par axe stratégique de l'ANT, en pourcentage



Les investissements les plus importants sont dirigés vers le capital humain (36,67%) et l'économie compétitive (33,37%), montrant que le Sénégal met l'accent sur le développement humain et l'amélioration de la compétitivité pour soutenir la croissance à long terme. Bien que l'aménagement et développement durable ait un poids important (23,17%), il est légèrement inférieur en comparaison aux investissements dans le capital humain et l'économie. Le domaine de la bonne gouvernance et engagement africain est priorisé à un niveau plus modéré (6,78%).

2.1 L'axe 1 « économie compétitive »

Avec un montant global de 2 985,845 milliards de FCFA, l'axe Économie Compétitive bénéficie du tiers des ressources (33,58%). Ce choix met en évidence l'importance accordée à la transformation structurelle de l'économie, au développement du secteur privé, à l'innovation et à la compétitivité des territoires.

2.2 L'axe 2 « capital humain de qualité et équité sociale »

Le capital humain de qualité et équité sociale bénéficie du plus grand financement, estimée à 3 281,15 milliards de FCFA, soit 36,9 %, ce qui témoigne d'un fort engagement dans l'amélioration de l'éducation, de la santé, et de l'inclusion sociale. Ce domaine est

crucial pour le développement à long terme du Sénégal, en mettant l'accent sur l'amélioration des compétences humaines et la réduction des inégalités.

Pour la période 2026-2028, cet axe s'appuiera encore, en grande partie, sur les sous-secteurs de l'éducation et la formation (9,37%), de la santé (2,54%), de la culture, la jeunesse et le sport (1,19%).

2.3 L'axe 3 « aménagement du territoire et développement durable »

La mise en œuvre d'un aménagement équilibré et durable et la prise en compte des enjeux climatiques sont essentielles pour répondre aux besoins de l'urbanisation galopante et du développement d'activités économiques. La poursuite de cette ambition devra s'accompagner de la mise en place d'infrastructures de connectivité et d'une transition progressive vers des modes de production et de consommation durables.

Il mobilise 2 073,45 milliards de FCFA, soit 23,17% des investissements globaux, reflétant l'engagement de l'État à améliorer le cadre de vie, développer les infrastructures structurantes et promouvoir un développement territorial équilibré. L'importance de cet investissement souligne la nécessité d'accompagner la croissance démographique et urbaine.

2.4 L'axe 4 « bonne gouvernance et engagement africain »

L'arsenal institutionnel devra être remodelé afin de créer les conditions d'un vivre-ensemble fondé sur l'harmonie et la justice. Aussi, en vue de rendre dynamique et attractive l'économie, les bases d'un havre de paix et de stabilité seront consolidées.

Cet axe bénéficie de 606,796 milliards de FCFA d'investissements sur la période 2026-2028, représentant la plus faible proportion du budget global, soit 6,78 %. Néanmoins, cette allocation traduit une volonté de renforcer les mécanismes de gouvernance, d'améliorer la transparence de l'action publique et de consolider la diplomatie et l'intégration africaine, tout en maintenant un effort budgétaire concentré sur les secteurs sociaux et productifs.

2. RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR BLOC D'ODD

La mise en œuvre de l'ANT s'inscrit dans une dynamique visant à accélérer l'atteinte des ODD à l'horizon 2050. Ce défi demeure majeur, au regard de la nécessité d'offrir aux générations présentes et futures un cadre de vie marqué par la réduction durable de la pauvreté, des inégalités et des déséquilibres territoriaux.

Dans ce contexte, les interventions programmées sont structurées autour des principaux axes de l'Agenda. Cette structuration reste cohérente avec l'architecture des ODD ainsi qu'avec les priorités stratégiques retenues par le Gouvernement.

L'analyse de la répartition des investissements par ODD fait ressortir une prédominance des actions relevant de la transformation sociale, en cohérence avec l'orientation majeure du Gouvernement centrée sur l'investissement dans le capital humain. Par ailleurs, les efforts consacrés à la gouvernance et à la compétitivité économique connaissent une dynamique ascendante, confirmant l'importance accordée à la

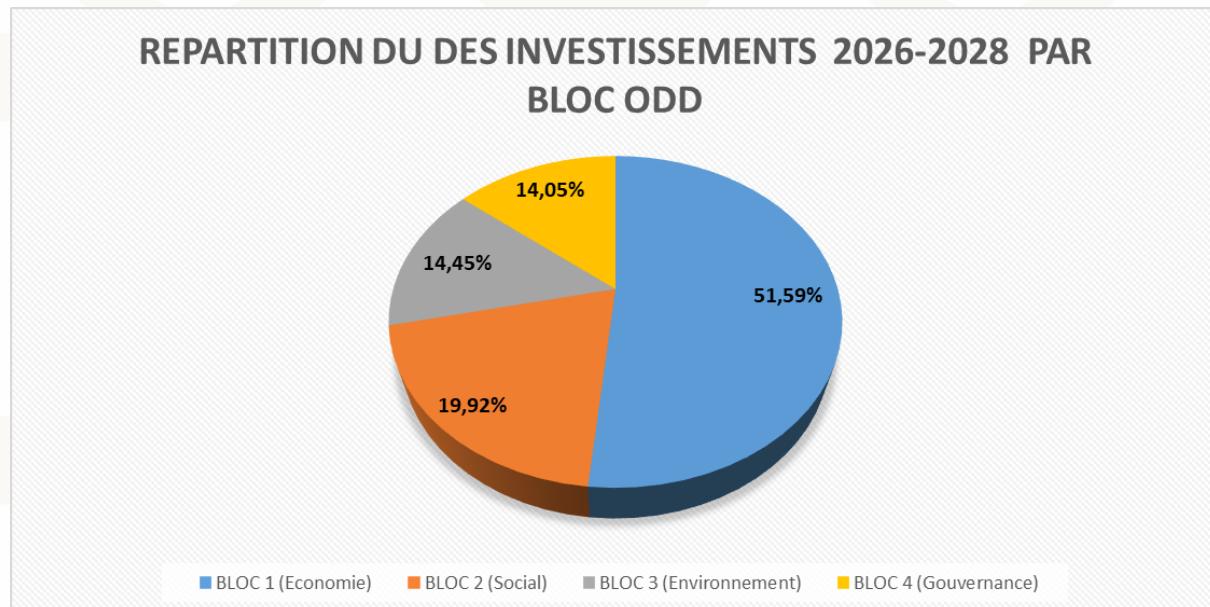
modernisation de l'État, à la sécurisation des droits et à la stimulation de l'activité économique dans les territoires.

Ainsi, les ODD liés à la réduction des inégalités, à la paix et à l'efficacité institutionnelle, à l'accès à l'énergie, à l'éducation de qualité, à la sécurité alimentaire et au travail décent demeurent les principaux bénéficiaires de la programmation financière. Ensemble, ces objectifs concentrent l'essentiel des ressources prévues, traduisant la volonté d'impulser une transformation structurelle inclusive et durable, en parfaite cohérence avec l'Agenda.

Tableau 2 : Répartition des investissements par bloc ODD, en FCFA

BLOC ODD	MONTANT CP 2026	MONTANT CP 2027	MONTANT CP 2028	TOTAL CP 2026-2028	%
BLOC 1 (Economie)	1 490 118 911 049	1 436 820 154 314	1 688 667 521 602	4 615 606 586 965	51,59%
BLOC 2 (Social)	554 602 329 719	630 769 675 066	596 618 236 241	1 781 990 241 026	19,92%
BLOC 3 (Environnement)	332 765 307 474	543 030 870 014	416 830 490 362	1 292 626 667 850	14,45%
BLOC 4 (Gouvernance)	426 386 451 758	436 450 146 207	394 193 340 244	1 257 029 938 208	14,05%
Total général	2 803 873 000 000	3 047 070 845 601	3 096 309 588 448	8 947 253 434 049	100,00%

Graphique 2 : Répartition des investissements par bloc ODD, en pourcentage



Source : ministère des finances

2.1 Le Bloc 1 « Économie »

Le Bloc 1 « Économie » regroupe les ODD 1, 7, 8, 9, 10 et 12, qui portent respectivement sur :

- ✓ l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes ;
- ✓ l'accès universel à une énergie fiable, durable et abordable ;
- ✓ la promotion d'une croissance économique soutenue, inclusive et durable, ainsi que du plein emploi productif et du travail décent ;
- ✓ le développement d'infrastructures résilientes, l'industrialisation durable et l'innovation ;
- ✓ la réduction des inégalités au sein des pays et entre eux ;
- ✓ l'instauration de modes de consommation et de production durables.

Dans le cadre du PIP, ce bloc mobilise un montant global de 4 615,606 milliards de FCFA, soit 51,59% de l'enveloppe totale programmée. Cette dotation souligne la priorité accordée à la compétitivité de l'économie et traduit la volonté de stimuler une croissance durable, inclusive et résiliente, fondée sur l'industrialisation, la transformation structurelle, l'accès à l'énergie et la promotion de l'emploi productif.

2.2 Le Bloc 2 « Social »

Le Bloc 2 « Social » regroupe les ODD 2, 3 et 4 et vise notamment à :

- ✓ éliminer la faim ;
- ✓ assurer la sécurité alimentaire ;
- ✓ améliorer la nutrition ;
- ✓ promouvoir une agriculture durable ;
- ✓ permettre à tous de vivre en bonne santé ;
- ✓ promouvoir le bien-être à tous les âges ;
- ✓ assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité ;
- ✓ promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Ce bloc bénéficie de 1 781,99 milliards de FCFA, soit 19,92% du PIP. L'ODD 4 « éducation de qualité » concentre 46,81% des investissements de ce bloc, suivi de l'ODD 2 « zéro faim et agriculture durable », représentant 36,18%, soit pour les deux 83%.

2.3 Le Bloc 3 « environnement »

Le Bloc 3 « environnement » est structuré autour des ODD 6, 11, 13, 14 et 15, qui concernent :

- ✓ l'accès universel à l'eau et à l'assainissement et la gestion durable des ressources en eau ;
- ✓ les villes et établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables ;
- ✓ la lutte urgente contre les changements climatiques et leurs répercussions ;
- ✓ la conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines ;
- ✓ la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, la lutte contre la désertification et la protection de la biodiversité.

Ce bloc représente 14,54% des investissements prévus sur la période 2026-2028 et est dominé principalement par l'ODD 6 « eau et assainissement » avec 88,48% des ressources allouées à ce bloc.

2.4 Le Bloc 4 « gouvernance »

Le Bloc 4 « gouvernance » couvre l'ODD 16, relatif à l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, à l'accès universel à la justice et à des institutions efficaces, responsables et transparentes ainsi que l'ODD 17, portant sur le renforcement du partenariat mondial pour le développement durable.

Il mobilise 14,14% des investissements prévus sur la période 2026-2028 et est dominé par l'ODD 16 « Paix, justice et institutions efficaces », représentant 97,63% des ressources du bloc.

III. REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITE

1. SECTEUR PRIMAIRE

L'Agenda national de Transformation (ANT) « Sénégal 2050 », nouveau référentiel du développement économique et social du pays, place le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire comme un des quatre moteurs de croissance devant porter l'établissement d'une économie sénégalaise. Le secteur agricole contribue à près de 15,5% au Produit intérieur brut (PIB) et constitue un des principales sources de revenus pour 909 000 ménages sénégalais.

L'ANT table sur les industries agro-alimentaires (filières céréales locales, arachide et oléagineux, horticulture et produits forestiers non ligneux, produits d'élevage, produits halieutiques, agro-industries, coton et sel), filières agricoles capables de créer dans la durée des emplois et de la richesse, pour soutenir le bien-être de la population.

Dans le domaine de l'alimentation, le Sénégal ambitionne d'assurer sa souveraineté alimentaire en 2050 à travers la hausse de la productivité et l'augmentation des productions dans l'agriculture, la pêche et l'aquaculture, l'élevage (production de viande et de lait), ainsi que les industries agroalimentaires. La Vision 2050 vise également à faire du pays le grenier agricole du Sahel et compte jouer un rôle stabilisateur sur les prix des denrées alimentaires dans toute la sous-région.

Sur le Plan législatif, la révision de la Loi d'Orientation agrosylvopastorale et halieutique est en cours pour encadrer les activités dans le secteur primaire en intégrant un meilleur aménagement spatial, notamment pour les activités agricoles et le pastoralisme.

Ce contexte a remis la souveraineté au centre des préoccupations des autorités. La vision de la Stratégie de Souveraineté Alimentaire (SSA) à l'horizon 2034 est de faire du « Sénégal une puissance agricole sous régionale assurant durablement sa souveraineté alimentaire » capable de créer des emplois attractifs et durables surtout pour les jeunes et d'exporter ses produits.

Dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage, des actions sont menées dans le domaine de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique à travers les projets et programmes (ouvrages de rétention des eaux de ruissellement, digues anti-sel, fermes intégrées modernes valorisant les eaux souterraines avec système solaire d'exhaure et avec des pratiques agricoles résilientes, l'aménagement de bas-fond, la diffusion de variétés et de technologies adaptées aux changements climatiques ; les fermes agroécologiques intégrées pour renforcer la résilience des communautés vulnérables, la réhabilitation des terres salées, les unités pastorales, les cultures fourragères...).

S'agissant de la pêche, les effets du changement climatique et l'exploitation du pétrole et du gaz offshore se traduisent par une diminution ou une migration de stocks halieutiques pouvant occasionner des pertes massives d'emplois, une réduction des captures et nécessitent la professionnalisation des acteurs et la migration des emplois vers d'autres secteurs.

Ainsi, pour atténuer les effets négatifs des crises, relancer les activités socio-économiques, le Gouvernement du Sénégal compte à travers le nouveau référentiel des politiques économiques et sociales faire de l'agriculture, l'élevage et la pêche, des secteurs moteurs de la relance économique et sociale, afin d'atteindre la souveraineté alimentaire.

Les investissements programmés pour le secteur primaire s'élèvent à 1 012,55 milliards de FCFA, soit 11,32% du PIP 2026-2028.

Ces investissements sont répartis annuellement comme suit :

- 2026 : 257,64 milliards de FCFA, soit 25,44% ;
- 2027 : 367,96 milliards de FCFA, soit 36,34% ;
- 2028 : 386,95 milliards de FCFA, soit 38,22%.

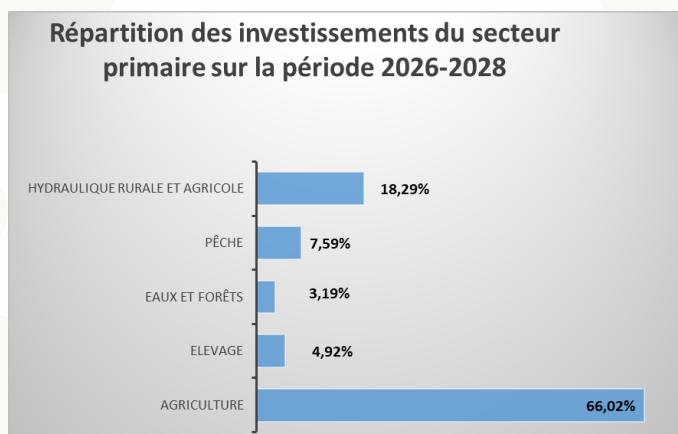
Les ressources internes s'élèvent à 506,36 milliards FCFA, soit 50,01% tandis que les ressources externes se chiffrent à 506,19 milliards et représentent 49,99% des investissements programmés pour le secteur.

Le financement externe est caractérisé par une part importante des emprunts pour un montant de 411,40 milliards de FCFA, soit 81%, les dons représentent 54,75 milliards de FCFA, soit 11% tandis que la part des partenariats publics privés (PPP) s'élève à 40 milliards de FCFA, soit 8%.

L'agriculture reste le principal sous-secteur qui enregistre l'essentiel des investissements avec près de 66,02% des prévisions, suivi de l'hydraulique rurale et agricole qui enregistre 18,29% du volume d'investissement du secteur.

Quant au sous-secteur de la pêche, il absorbe 7,59% des investissements tandis qu'il est attendu de l'élevage 4,92% des prévisions du secteur.

Graphique 3 : répartition des investissements du secteur primaire, en pourcentage



1.1 Sous-secteur agriculture

Durant la période 2026-2028, il s'agira d'accélérer la réduction des importations et donc, de diminuer la dépendance vis-à-vis de l'extérieur en mettant l'accent particulièrement sur :

- la maîtrise des ressources en eau et le développement de l'irrigation à travers principalement le renforcement de la dynamique organisationnelle et la réalisation des plateformes multifonctionnelles des coopératives agricoles communautaires (CAC) ;
- le renforcement de la gestion durable des terres, de la fertilité des sols et de la sécurisation ;
- le renforcement des infrastructures et équipements pour l'agriculture ;
- la promotion d'un service innovant « Allô Tracteur » qui vise à faciliter l'accès aux services de mécanisation agricole ;
- le développement de filières intégrées compétitives et de filières vivrières pour l'atteinte des objectifs stratégiques ;
- la reconstitution du capital semencier par une bonne planification, un contrôle et un suivi de la production de variétés de semences adaptées ;
- l'extension de la digitalisation de la campagne et la promotion de l'assurance agricole, la recherche, le conseil, la formation, la structuration et le financement.

Les investissements du sous-secteur agriculture sur la période 2026-2028 s'élèvent à 668,48 milliards FCFA, soit 66,02% du coût global du secteur primaire et 7,47% du PIP global.

Ces investissements sont répartis annuellement comme suit :

- 2026 : 196,19 milliards FCFA, soit 29,35% ;
- 2027 : 223,72 milliards FCFA, soit 33,47% ;
- 2028 : 248,57 milliards FCFA, soit 37,18%.

Les ressources internes se chiffrent à 392,85 milliards de FCFA, soit 58,77% et les concours extérieurs à 275,64 milliards de FCFA, soit 41,23% des prévisions du programme.

L'importance des ressources internes traduit la volonté des autorités de renforcer l'investissement agricole pour l'amélioration de la résilience au système alimentaire, la création d'emplois durables et la diversification.

Les principaux projets et programmes sont :

- Projet des coopératives agricoles communautaires ;
- Mécanisation agricole ;
- Programme national d'autosuffisance en riz phase II ;
- Projet d'aménagement de 1000 ha de vallées et bas-fonds et 40ha de périmètre maraicher dans les régions Fatick et Kaolack.
- Programme de Résilience du Système alimentaire en Afrique de l'Ouest ;

- Projet de Développement des chaînes de valeur riz dans la Vallée du Fleuve Sénégal ;
- Projet de Renforcement de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle post Covid-19 (PRESAN/PC) ;
- Projet d'amélioration de la Productivité agricole ;
- Programme de Développement économique local et de Transition Agroécologique (DELTA).

1.2 Sous-secteur élevage

Pour relever le défi de l'amélioration de la contribution du sous-secteur dans le PIB et faire face aux nombreuses contraintes, l'accent sera mis, durant la période 2026-2028, sur l'amélioration de la sécurisation et de la productivité des systèmes d'élevage, le renforcement de la prévention et du contrôle des maladies animales qui sont endémiques, transfrontalières, zoonotiques et prioritaires.

Ces orientations vont également consolider l'accroissement de la productivité et de la durabilité des systèmes d'élevage, l'amélioration génétique, l'amélioration des pratiques d'élevage et le renforcement des infrastructures et équipements de production.

Les orientations budgétaires de ce programme permettront de renforcer la sécurité alimentaire du cheptel, développer des cultures fourragères à grande échelle, créer des infrastructures et équipements de valorisation et améliorer les capacités de fabrication des produits animaux respectant les normes d'hygiène et de qualité. Ces orientations visent également à faciliter l'accès au financement et aux marchés mais aussi accompagner la structuration des chaînes de valeur animales.

Pour ce faire, un volume d'investissement de 49,81 milliards FCFA est programmé en faveur du sous-secteur pour la période 2026-2028, soit 4,92% des crédits d'investissement du secteur primaire et 0,56% du PIP global.

Le financement interne de l'État est de 1,82 milliard de FCFA, soit 3,65%, et celui des partenaires techniques et financiers assuré pour un montant de 47,99 milliards de FCFA, soit 96,35%.

Le financement du programme se répartit annuellement comme suit :

- 2026 : 11,90 milliards FCFA, soit 23,89 % ;
- 2027 : 17,58 milliards FCFA, soit 35,31 % ;
- 2028 : 20,32 milliards FCFA, soit 40,80 %.

Les ressources programmées permettront, notamment, d'exécuter :

- Projet d'amélioration de la chaîne de valeur lait/ANT ;
- Projet des grands périmètres de cultures fourragères /ANT ;
- le Projet régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel-Phase 2 (PRAPS 2) ;
- le Projet de Développement durable des Exploitations Pastorales du Sahel au Sénégal (PDEPS) ;
- le Programme de Développement intégré de l'Élevage au Sénégal (PNDIES).

1.3 Sous-secteur environnement

Le défi de la préservation de l'environnement est au cœur de l'action politique nationale. Aujourd'hui avec la prise de conscience de la nécessité de préserver l'environnement devenue une réalité à tous les niveaux de décision. Pour ce faire, le Sénégal envisage, à travers le sous-secteur de l'environnement, de contribuer à la réduction de la pauvreté, la préservation de l'environnement et la lutte contre les effets du changement climatique, ainsi que la transformation économique et sociale.

Ainsi, l'objectif général de la politique du sous-secteur consiste à contribuer au développement durable en créant un équilibre stable entre les activités productives et la saine gestion de l'environnement, en s'appuyant sur les pôles territoriaux.

Les investissements du sous-secteur de l'environnement s'élèvent à 32,26 milliards de FCFA, soit 4,92% du secteur primaire et 0,36% du PIP 2026-2028.

Ces investissements permettront d'inverser la tendance à la destruction des ressources naturelles et de lutter contre la perte de la biodiversité et la dégradation du cadre de vie des populations.

Les investissements sont répartis annuellement comme suit :

- 2026 : 11 33 milliards de FCFA, soit 35,11% ;
- 2027 : 9,52 milliards de FCFA, soit 29,49% ;
- 2028 : 11,41 milliards de FCFA, soit 35,38%.

Pour la matérialisation de ces actions et activités, le ministère a porté son choix majeur sur les projets suivants :

- Projet d'investissement pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA Sénégal) ;
- Programme de protection des zones côtières fragiles de l'économie verte et de la transition écologique ;
- Projet de gestion des ressources naturelles ;
- Projet d'amélioration de la conservation des ressources marines et côtières et de la gestion des aires protégées du Sénégal (PROCOGAMP)
- Projet de modernisation du service des eaux et forêts, chasse et de la conservation des sols.

1.4 Sous-secteur pêche

Sur la période triennale, les orientations du sous-secteur mettent l'accent sur une gouvernance durable des pêches, la modernisation des infrastructures, le renforcement des chaînes de valeur, la protection de l'environnement marin et côtier, l'appui et l'accompagnement des chargeurs sénégalais, l'amélioration de l'administration des gens de mer, la massification de l'emploi maritime, la mise en place d'une politique de bonne gouvernance maritime ainsi que la promotion de l'économie bleue comme levier de croissance et d'emploi.

Sur la période 2026-2028, les investissements programmés au profit du sous-secteur de la pêche s'élèvent à 76,81 milliards FCFA, soit 7,59% du coût global du programme du secteur primaire et 0,86% du PIP global.

Ces investissements sont répartis annuellement comme suit :

- 2026 : 10,25 milliards de FCFA, soit 13,35% ;
- 2027 : 32,80 milliards de FCFA, soit 42,71% ;
- 2028 : 33,75 milliards de FCFA, soit 43,94 %.

Le financement est assuré par les ressources internes pour 16,05 milliards de FCFA, soit 20,89% et les ressources externes pour 60,76 milliards de FCFA, soit 79,11%.

Le financement externe est caractérisé par une part importante des PPP pour 40 milliards de FCFA, soit 65,83%, les emprunts représentent 12,5 milliards de FCFA, soit 20,58 %, tandis que les dons représentent 8,26 milliards de FCFA soit 13,59%.

Les principaux projets et programmes concernent :

- Projet de gestion des ressources naturelles/volet pêche ;
- Projet de développement du port de Ziguinchor ;
- Projet de géolocalisation des embarcations ;
- Projet de modernisation du parc piroguier ;
- projet de gestion durable des pêcheries continentales ;
- Projet de développement de la pêche artisanale ;
- Programme de restauration des habitats des fonds marins ;
- Projet de création d'emplois pour les femmes et les jeunes à travers La pisciculture en cages.

1.5 Sous-secteur hydraulique agricole et rurale

Sur la période 2026-2028, le volume d'investissement programmé au profit du sous – secteur s'élève à 185,18 milliards de FCFA, soit 18,29% du coût global du programme du secteur primaire et 2,19% du PIP global.

Ces investissements sont répartis annuellement comme suit :

- 2026 : 27,96 milliards de FCFA, soit 15,10% ;
- 2027 : 84,33 milliards de FCFA, soit 45,54% ;
- 2028 : 72,89 milliards de FCFA, soit 39,36%.

Le financement est constitué des ressources internes pour un montant de 82,32 milliards de FCFA, soit 44,45% et des ressources externes d'un montant de 102,86 milliards de FCFA, soit 55,55%.

Les ressources programmées permettront d'exécuter notamment :

- Projet de restauration des fonctions écologiques et économiques des 3 marigots (khant, Djimb et Diasseo) dans le Delta du fleuve Sénégal ;
- Projet de mobilisation des ressources en eau du bassin versant de Djikoye (Fatick);

- Projet de sécurisation de la qualité des eaux du lac de Guiers (PROSEG) ;
- Programme pour le développement, la résilience et la valorisation de l'eau en Afrique de l'ouest (DREVE) phase 1 ;
- Projet d'amélioration de la mobilisation des eaux renouvelables dans les bassins versants du Nanja Bolong ;
- Projet de transfert d'eau vers le Ferlo/(PREFERLO) phase 1.

2. SECTEUR SECONDAIRE

Sur la période 2026-2028, le volume de financement attendu pour le secteur secondaire s'élève à 868,87 milliards de FCFA, soit 9,77% du PIP global.

Ce programme est assuré par un financement interne de l'Etat de 324,12 milliards de FCFA, soit 37,30% et un financement externe pour un montant de 544,75 milliards de FCFA, soit 62,70%.

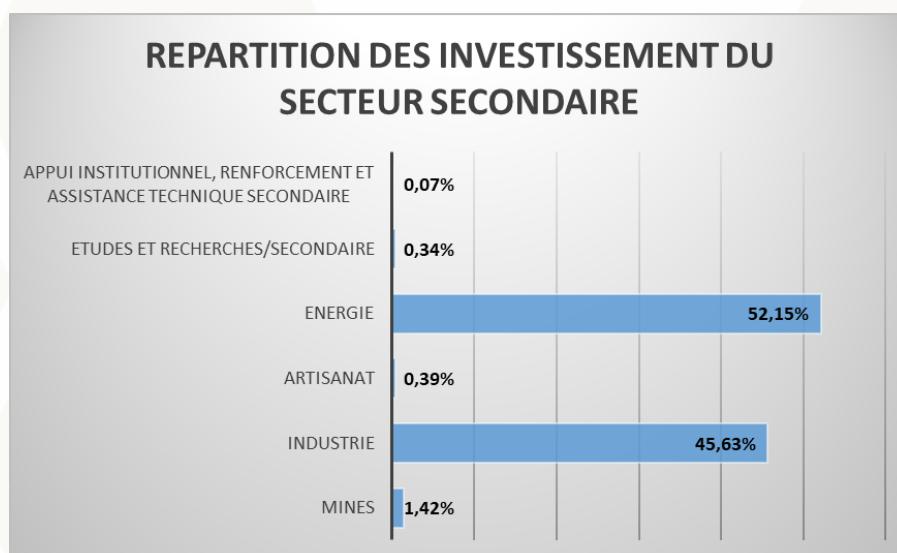
Le financement externe est caractérisé par une part importante des emprunts pour un montant de 455,75 milliards de FCFA, soit 52%. Les dons représentent 88,99 milliards de FCFA, soit 10%.

Ces investissements sont répartis annuellement comme suit :

- 2026 : 235,26 milliards de FCFA, soit 27,08% ;
- 2027 : 355,35 milliards de FCFA, soit 40,90% ;
- 2028 : 278,26 milliards de FCFA, soit 32,03%.

Ces investissements sont portés par le sous - secteur de l'énergie qui absorbe un volume de 453,16 milliards de FCFA, soit 52% du programme du secteur, suivi du sous-secteur de l'industrie avec 396,48 milliards de FCFA (45,63%) et du sous-secteur des mines pour 12,30 milliards de FCFA (1,42%). Tandis que les études et recherches enregistrent 0,41% du volume d'investissement du secteur. Le dernier sous - secteur et non pas le moins important concerne l'artisanat pour 3,35 milliards de FCFA (0,39%).

Graphique 4 : répartition des investissements du secteur secondaire, en pourcentage



2.1 Sous-secteur mines

Le Sénégal possède un potentiel minéral riche et varié. En effet, son sous-sol est connu pour ses importantes ressources en phosphates, or, minéraux lourds, calcaires..., en cours d'exploitation. Fort de ce constat, le sous-secteur des mines fait partie des piliers de l'axe 1 "Économie compétitive" de la SND 2025-2029, contribuant à cet effet au développement économique national. L'objectif principal de ce sous-secteur est de garantir la fourniture de matières premières suffisantes pour l'industrialisation et le renforcement de la gouvernance et de la régulation de l'activité extractive.

Ainsi, pour renforcer son dynamisme, les investissements alloués au sous-secteur des mines s'élèvent à 12,30 milliards de FCFA, soit 1,42% du coût global du programme du secteur secondaire et 0,14% du PIP 2026-2028.

Ces investissements sont répartis annuellement comme suit :

- 2026 : 3,20 milliards de FCFA, soit 26,07% ;
- 2027 : 4,20 milliards de FCFA, soit 34,12% ;
- 2028 : 4,90 milliards de FCFA, soit 39,81%.

Le programme d'investissement triennal de ce sous-secteur est entièrement financé sur ressources internes.

Ce volume de financement sera porté principalement par les projets suivants :

- Programme de prospection minière ;
- Programme de valorisation des sites géologiques ;
- Programme de réhabilitation des sites miniers abandonnés ;
- Projet d'encadrement et de promotion des mines artisanales ;
- Projet de recherche et de valorisation des minéraux stratégiques ;
- Programme de relance du secteur minier.

2.2 Sous-secteur industrie

Les perspectives pour 2026-2028 consolident les acquis de ces deux dernières années et ouvrent une nouvelle phase d'expansion industrielle. Cette phase est fondée sur la territorialisation de la politique industrielle, l'intégration plus forte des filières productives dans toutes les régions, la diversification et la modernisation d'une filière oléagineuse nationale intégrée.

La période 2026- 2028 permettra la montée en puissance du programme national des agropoles et celle de l'aménagement des plateformes des agropoles sud et centre, et du lancement des agropoles nord, ouest et est.

Ces pôles agro-industriels s'appuieront sur de nouvelles unités de transformation, de renforcement des infrastructures de stockage et de distribution ainsi que des chaînes logistiques intégrées.

Les investissements programmés pour ce sous-secteur s'élèvent à 396,48 milliards de FCFA, soit 45,63% du secteur secondaire et 4,69% du PIP 2026-2028.

Ces investissements sont répartis annuellement comme suit :

- 2026 : 106,56 milliards de FCFA, soit 26,87% ;
- 2027 : 170,89 milliards de FCFA, soit 43,10% ;
- 2028 : 119,03 milliards de FCFA, soit 30,01%.

Le financement est assuré par les ressources extérieures pour 145,48 milliards de FCFA, soit 36,69% et les ressources internes pour 251 milliards de FCFA, soit 63,31%.

Le financement externe est caractérisé par une part importante des emprunts pour un montant de 142,98 milliards de FCFA soit 98,28%. Quant aux dons, ils sont évalués à 2,5 milliards de FCFA, soit 1,72%.

Les principaux projets et programmes retenus sont :

- Projet agropole sud ;
- Projet de promotion de l'entrepreneuriat durable et création d'emplois décents dans le Sine Saloum (agropole centre) ;
- Projet de zone de transformation agro-industrielle du nord/(PZTA-nord ou agropole-nord) ;
- Projet de développement industriel des filières arachide, oléagineux et sous-produits ;
- Projet de développement industriel des filières mil, fonio, sorgho ;
- Projet de développement industriel des filières fruits et légumes ;
- Projet de promotion des chaînes de valeur agricole autour des zones de transformation agro-industrielle ;
- Projet de renouvellement des installations de la SONACOS.

2.3 Sous - secteur artisanat

Le tissu économique sénégalais se caractérise par la présence d'un secteur artisanal et un secteur informel très importants, utilisateurs d'une main d'œuvre peu ou mal qualifiée. Globalement, ces secteurs sont confrontés à des défis liés à l'accroissement de la productivité des entreprises et au renforcement de la compétitivité des produits.

Face à ce constat, le Gouvernement du Sénégal s'est engagé à faire de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle l'une de ses priorités. L'ambition aujourd'hui est de réaliser à travers des actions fortes en faveur de l'artisanat et du secteur informel, une transformation structurelle de l'économie afin de promouvoir une croissance durable et inclusive.

Le programme d'investissement triennal du sous-secteur est arrêté à 3,35 milliards de FCFA, assuré à 100% par les ressources internes. Ce programme représente 0,39% des prévisions du secteur secondaire et 0,04 % du PIP global

Ces investissements sont répartis annuellement comme suit :

- 2026: 2,25 milliards de FCFA, soit 67,25 %.
- 2027 : 500 millions FCFA, soit 14,89 % ;
- 2028: 600 millions FCFA, soit 17,86 %.

L'opérationnalisation de cette volonté politique se traduit par la mise en œuvre de plusieurs projets à fort impact dans le milieu artisanal. Il s'agit notamment :

- Projet de réhabilitation des villages artisanaux ;
- Programme de développement de l'artisanat.

2.4 Sous-secteur énergie

Ce sous-secteur fait partie des piliers de l'axe 1 "Économie compétitive" et de l'axe 3 « Aménagement et Développement durable » de l'ANT, contribuant ainsi au développement économique territorial. Les objectifs clés de ce sous-secteur sont de garantir une énergie compétitive, un accès universel aux services énergétiques, une fourniture suffisante de matières premières pour l'industrialisation.

De plus, devenu producteur de pétrole et de gaz grâce aux champs de Sangomar et de GTA, le pays s'attèle à optimiser les bénéfices économiques et sociaux de ces nouvelles ressources. Par ailleurs, dans le cadre du mix énergétique, le Sénégal s'oriente vers une transition énergétique équitable, en accélérant les projets d'énergies renouvelables pour atteindre 40% d'énergies vertes d'ici 2030. Pour relever ces défis, le sous-secteur mise sur la mobilisation des ressources locales et des partenariats stratégiques nationaux et internationaux.

Les ressources budgétaires d'investissement allouées au sous-secteur mettront le focus sur les projets prioritaires retenus dans l'ANT et permettant d'assurer l'accès universel à une énergie de qualité durable et à moindre coût, l'autonomie du pays en hydrocarbures de qualité par la production locale, la maximisation des intérêts nationaux dans le secteur extractif à travers le renforcement du contrôle des opérations.

Les investissements programmés pour le sous-secteur de l'énergie s'élèvent à 453,16 milliards de FCFA, soit 52,15% du coût global du programme du secteur secondaire et 5,10% du PIP 2026-2028.

Ces investissements sont répartis annuellement comme suit :

- 2026 : 122,29 milliards de FCFA, soit 26,99% ;
- 2027 : 178,39 milliards de FCFA, soit 39,37% ;
- 2028 : 152,48 milliards de FCFA, soit 33,65%.

Ce programme d'investissement triennal est financé sur ressources internes pour un montant de 54,28 milliards de FCFA, soit 11,98% et sur les ressources externes pour 398,87 milliards de FCFA, soit 98,02%.

Les projets prioritaires programmés sur la période triennale concernent :

- Projet de construction du réseau gazier nord ;
- Projet de livraison d'équipements et de réalisation de services pour l'électrification de localités au Sénégal ;
- Projet régional d'accès à l'électricité par technologie de stockage par batteries (BEST) ;

- Livraison et installation d'équipements et de matériels de réseaux HTA/BT pour la réalisation de 296 km de dorsales et l'électrification de 700 localités par SAGEMCOM (PUELEC 1) ;
- Projet électrification de 1 000 villages « Fonds vert climat » ;
- Projet d'électrification de 2 000 villages ;
- Programme national d'éclairage public (115 000 lampadaires).

3. SECTEUR TERTIAIRE

Les investissements programmés pour ce secteur s'élèvent à 2 550,28 milliards de FCFA soit 28,50% du PIP 2026-2028.

Les transports routiers absorbent 2 029,84 milliards de FCFA soit 79,59% des prévisions du secteur, suivi du sous-secteur des Postes, télécommunications et information et des transports ferroviaires pour respectivement 117,92 milliards de FCFA soit 4,73% et 99,57 milliards de FCFA, soit 3,99 %. Les transports maritimes, quant à eux, représentent 12 milliards de FCFA. Les transports aériens et les études et recherches devraient consommer respectivement 3,81% et 2,66 % du volume d'investissement du secteur.

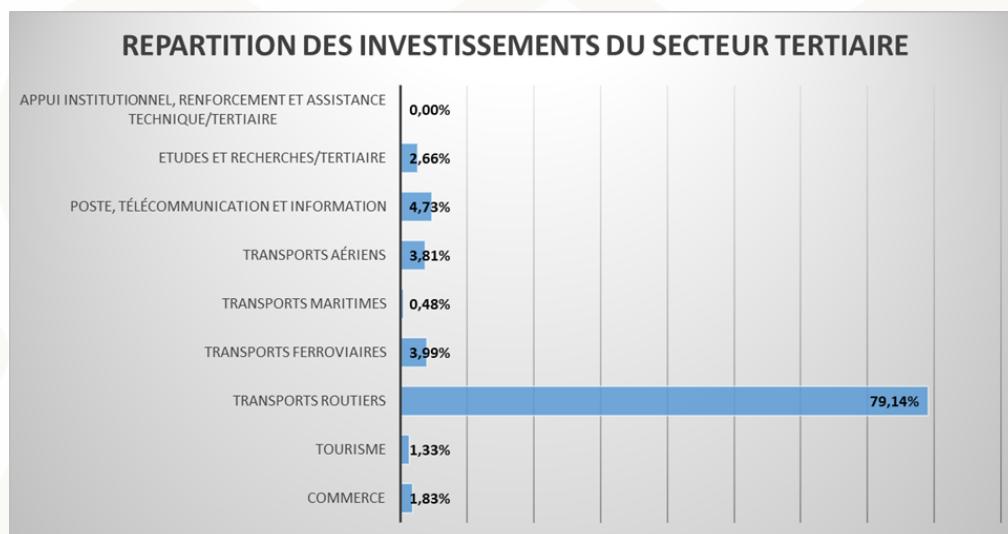
Les ressources internes s'élèvent à 1 145,34 milliards de FCFA soit 44,91% tandis que les ressources externes se chiffrent à 1 404,94 milliards de FCFA et représentent 55,09%.

Le financement externe est caractérisé par une part importante des emprunts pour un montant de 1 341,54 milliards de FCFA soit 95,48%, alors que dons représentent 63,39 milliards de FCFA soit 4,51%.

Les investissements du secteur tertiaire sont répartis annuellement comme suit :

- 2026 : 788,86 milliards de FCFA, soit 30,93 % ;
- 2027 : 721,19 milliards de FCFA, soit 28,28 % ;
- 2028 : 1 040,22 milliards de FCFA, soit 40,79%.

Graphique 5 : Graphique 3 : répartition des investissements du secteur tertiaire, en pourcentage



3.1. Sous-secteur commerce

Les orientations dans ce sous-secteur visent à consolider les acquis récents dans le domaine du commerce intérieur notamment la stabilité et la maîtrise des prix, l'approvisionnement ininterrompu et la disponibilité suffisante des stocks, la commercialisation correcte des produits agricoles locaux, le respect des exigences de qualité et la meilleure protection des consommateurs.

Les investissements programmés au profit du sous-secteur, entièrement assurés par les ressources internes, s'élèvent à 45,78 milliards de FCFA, soit 1,79% des prévisions du secteur tertiaire et 0,51% du PIP global.

Ces investissements sont répartis annuellement comme suit :

- 2026 : 28,72 milliards de FCFA, soit 62,73% ;
- 2027 : 7,06 milliards de FCFA, soit 15,42% ;
- 2028 : 10 milliards de FCFA, soit 21,85%.

Les principaux projets et programmes sont notamment :

- Projet d'édification d'infrastructures de stockage ;
- Programme de modernisation des marchés de Syndicat Pikine, Sandaga, Ziguinchor, Diourbel et Kaolack (PROMOGEM);
- Projet d'appui à la compétitivité de l'anacarde sénégalaise (PACAS).

3.2. Sous - secteur tourisme

Le programme d'investissement de ce sous-secteur sur la période triennale 2026-2028, est bâti sur une volonté politique et économique de promouvoir la destination Sénégal par une offre diversifiée et inclusive et le renforcement de la gouvernance, de la réglementation et de la qualité des services touristiques.

Ainsi, les investissements programmés au profit du sous-secteur, entièrement assurés par l'Etat s'élèvent à 33,15 milliards de FCFA, soit 0,40% des prévisions du secteur tertiaire et 1,30% du PIP global.

Ces investissements sont répartis annuellement comme suit :

- 2026: 5,38 milliards de FCFA, soit 16,24%.
- 2027 : 12,12 milliards de FCFA, soit 36,56% ;
- 2028: 15,64 milliards de FCFA, soit 47,20%.

Les principaux projets et programmes sont notamment :

- Programme incubation et de promotion des moyennes, petites et micro entreprises (MPME), chaîne de valeur touristique ;
- Projet d'aménagement Delta Saloum ;
- Projet d'aménagement Kafoutine Abene ;
- Projet d'aménagement Mbodiene ;
- Projet d'aménagement de zones touristiques (zones touristiques intégrées) ;

- Projet de mise en place d'un crédit hôtelier et touristique ;
- Projet de relance du tourisme en Casamance ;
- Projet pôle produit : aménagement des sites touristiques.

3.3. Sous-secteur des transports routiers

Le programme d'investissement public 2026-2028 de ce sous-secteur a été élaboré dans un contexte de changement institutionnel survenu en septembre 2025 et de mise en œuvre des recommandations et décisions issues des états généraux des transports publics (EGTP).

A cet effet, elles s'articulent autour de trois axes :

- une meilleure connectivité des pôles territoires et une intégration régionale ;
- un développement et une modernisation des services de transports routiers durables et intégrés ;
- une amélioration de la gouvernance et du financement de ce sous-secteur.

Les investissements programmés pour le sous-secteur des transports routiers s'élèvent à 2 029,84 milliards de FCFA, soit 79,59% des prévisions du programme du secteur tertiaire et 22,69% du PIP 2026-2028.

Ces investissements sont répartis annuellement comme suit :

2026 : 581,76 milliards FCFA, soit 28,66% ;

2027 : 552,29 milliards FCFA, soit 27,21% ;

2028 : 895,77 milliards FCFA, soit 44,13%.

Les ressources internes s'élèvent à 875,64 milliards de FCFA soit 43,13% tandis que les ressources externes, constituées essentiellement d'emprunts, se chiffrent à 1154,19 milliards de FCFA et représentent 56,97%.

Les principaux projets et programmes sont notamment :

- Construction de L'autoroute Dakar-Tivaouane-Saint Louis ;
- Programme de désenclavement des zones de production agricoles et minières (PDZAM) ;
- Projet de finalisation des travaux de la route Mekhe Pekesse Thilmakha ;
- Projet de construction de l'autoroute à péage Mbour - Fatick - Kaolack ;
- Programme d'urgence pour la modernisation des axes et territoires frontaliers (PUMA) ;
- Programme d'amélioration de la fluidité des accès routiers à Dakar / Viaduc de Cambérène.
- Projet de construction du second pont de Ziguinchor.

3.4. Sous-secteur des transports ferroviaires

Le programme d'investissement public 2026-2028 de ce sous-secteur a été élaboré dans un contexte de changement institutionnel survenu en septembre 2025 et de mise en œuvre des recommandations ou décisions des Etats généraux des transports publics

(EGTP) qui visent à assurer le renforcement et la modernisation du réseau et des services de transports ferroviaires.

Pour la période triennale, le volume d'investissement pour le sous-secteur des transports ferroviaires est arrêté à 99,570 milliards de FCFA, soit 3,90% du secteur tertiaire et 1,11% du PIP global.

Le financement est assuré par les ressources internes pour 64,081 milliards de FCFA, correspondant à 64,35% et 35,489 milliards par les partenaires techniques et financiers, soit 35,64%.

Ces investissements sont répartis sur la période triennale comme suit :

- 2026 : 17,38 milliards de FCFA, soit 17,46% ;
- 2027 : 47,18 milliards de FCFA, soit 47,39% ;
- 2028 : 35 milliards de FCFA, soit 35,15%.

Le financement est porté par les projets prioritaires suivants :

- Projet de réhabilitation de la ligne Dakar - Kidira en écartement standard (Phase 1 Dakar-Tambacounda) ;
- Projet de réhabilitation des voies ferrées intérieures, des haltes, gares et guichets des dessertes intérieures ;
- Desserte ferroviaire Diamniadio – AIBD.

3.5. Sous-secteur des transports aériens

Le programme d'investissement public 2026-2028 de ce sous-secteur a été élaboré dans un contexte de changement institutionnel survenu en septembre 2025 et de mise en œuvre des recommandations ou décisions issues, respectivement, des états généraux des transports publics (EGTP) et du conseil interministériel sur la situation de la compagnie nationale Air Sénégal et de la société AIBD.SA.

Sur la période triennale 2026-2028, les investissements sont axés sur le développement des infrastructures et l'amélioration de la gouvernance et du financement du sous-secteur.

Les prévisions pour ce sous-secteur sont arrêtées à 94,987 milliards de FCFA, entièrement assurées sur ressources internes. Ce financement représente 3,79% du secteur tertiaire et 1,06% du PIP global.

Ces investissements sont répartis comme suit :

- 2026 : 75,18 milliards de FCFA, soit 79,15% ;
- 2027 : 13,45 milliards de FCFA, soit 14,17% ;
- 2028 : 6,34 milliards de FCFA, soit 6,68%.

Le financement est porté par les projets prioritaires suivants :

- Projet d'Aérogare Fret ;

- Projet Hub Connect ;
- Projet de rénovation de l'aéroport Cap Skiring ;
- Projet extension aérogare passager.

3.6. Sous-secteur des transports maritimes

Ce sous-secteur bénéficie des projets et programmes dans les domaines de l'économie maritime et de la gouvernance en rapport, notamment, avec le renforcement des activités de contrôle, de surveillance et de sécurité et l'amélioration des services du transport, de la formation maritime et de la plate-forme portuaire.

Le volume d'investissement pour la période 2026-2028 est estimé à 12 milliards de FCFA, soit 0,47% du financement du secteur tertiaire et 0,13% du PIP global.

Ces investissements sont répartis comme suit :

- 2026 : 2,50 milliards de FCFA, soit 20,83% ;
- 2027 : 4,50 milliards de FCFA, soit 37,50% ;
- 2028 : 5 milliards de FCFA, soit 41,67%.

Ce financement est porté par le projet prioritaire relatif au renforcement de la liaison maritime Dakar-Gorée.

3.7. Sous-secteur des télécommunications, des postes et du numérique

Le programme d'investissements publics sur la période 2026-2028 traduit l'ambition portée par la Vision 2050 et accélérée par le « New Deal Technologique ». Les orientations dans ce sous-secteur visent à moderniser l'économie et l'Administration, garantir un paysage médiatique libre, diversifié et responsable et revitaliser le secteur postal, pour renforcer la cohésion territoriale et l'inclusion financière.

Le sous-secteur de la poste, de la télécommunication et de l'information enregistre un volume d'investissement de 117,93 milliards de FCFA, soit 4,62% du secteur tertiaire et 1,32% du PIP 2026-2028.

Par année, le programme se répartit comme suit :

- 2026: 46,27 milliards de FCFA, soit 39,24%.
- 2027: 39,54 milliards de FCFA, soit 33,53%.
- 2028: 32,11 milliards de FCFA, soit 27,23%.

Le financement est totalement assuré par les partenaires techniques et financiers pour un montant de 105,551 milliards de FCFA, soit 89,5%. L'État, pour sa part, participe à hauteur de 12,375 milliards de FCFA, soit 10,5%.

Le financement externe est composé en grande partie par les emprunts qui concentrent 90,34 milliards de FCFA soit 85,60% et les dons pour 15,21 milliards de FCFA, soit 14,40%.

Les projets et programmes prioritaires sont :

- Programme de la digitalisation de l'administration Publique ;

- Projet d'intégration complète du réseau de la SENUM;
- Adressage numérique national;
- Infrastructures, réseaux et connectivité universelle;
- Projet de construction de complexes media dans les régions;
- Projet aménagement numérique du territoire;
- Projet d'accélération de l'économie numérique au Sénégal (Paens);
- Projet du parc des technologies numériques (Ptn).

4. SECTEUR QUATERNNAIRE

S'inscrivant dans la nouvelle vision « **d'un « Sénégal uni, souverain, juste et prospère »** », le secteur quaternaire constitue un puissant levier de développement économique, et social de la nation à travers la formation de ressources humaines qualifiées et la production de connaissances scientifiques et technologiques capables de stimuler les secteurs vitaux de l'économie.

Ainsi, un changement systémique est nécessaire dans le choix des investissements à opérer au niveau des différents secteurs, que sont la santé, l'éducation, la protection sociale des groupes vulnérables, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la promotion de l'emploi pour les ménages économiquement faibles pour améliorer leurs conditions de vie.

Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, les projets phares seront poursuivis pour atteindre l'accès universel dans ce secteur. Dans ce même sillage, le projet grand transfert d'eau (GTE), qui a connu sa vitesse de croisière en termes de préparation et connaîtra un début de réalisation à partir de 2026.

Les objectifs définis dans l'ANT concernant l'éducation et la formation seraient atteints à travers l'amélioration de l'accès et la qualité de l'enseignement, avec la poursuite de la résorption des abris provisoires et la levée du déficit en personnel enseignant. A cet effet, l'Etat mettra l'accent sur la construction de 46 lycées et collèges dans les départements, de 06 lycées professionnels en agriculture et agroalimentaire (LPAA), la poursuite des chantiers universitaires en cours et l'élargissement de la carte universitaire.

En ce qui concerne l'appui réservé aux ménages vulnérables, l'extension du programme de bourses de sécurité familiale et la viabilité des activités de la couverture maladie universelle et du fonds de solidarité nationale seront les principales actions envisagées par le Gouvernement.

Dans le domaine de la santé, le défi sera d'améliorer l'accès aux soins, de relever le plateau médical des structures de santé pour une meilleure satisfaction de la demande, tout en mettant l'accent sur l'équité, la disponibilité des médicaments et des ressources humaines de qualité, surtout au niveau décentralisé. Ainsi la construction de 35 centres de santé est prévue à partir de 2026.

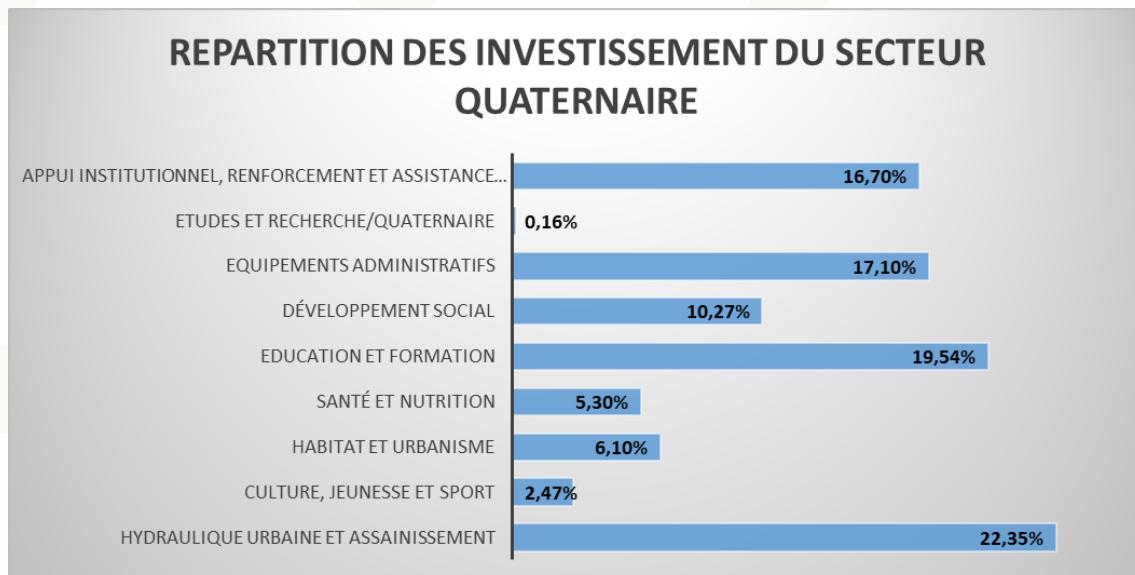
De plus, les enjeux du secteur quaternaire sont relevés par l'engagement du Sénégal à assurer un bon déroulement des jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) au courant du mois d'octobre 2026.

Ainsi les investissements prévus pour le secteur quaternaire s'élèvent à 4 289,08 milliards de FCFA, soit 47,94% du PIP 2026-2028.

Ils sont répartis annuellement comme suit :

- 2026 : 1 431,40 milliards de FCFA, soit 33,37% ;
- 2027 : 1 535,49 milliards de FCFA, soit 35,80% ;
- 2028 : 1 322,17 milliards de FCFA, soit 30,83%.

Graphique 6 : répartition des investissements du secteur quaternaire, en pourcentage



4.1. Sous-secteur santé et nutrition

Au niveau du secteur de la santé, le Sénégal reste confronté à la problématique des maladies émergentes, en particulier celle non transmissibles et à des difficultés de prise en charge des urgences.

Pour lever ces contraintes, l'orientation majeure consistera à la modernisation des structures sanitaires et leur mise aux normes pour une offre de services de qualité. Ceci se fera par le relèvement du plateau technique, le développement de l'industrie pharmaceutique locale, le renforcement et la répartition équitable des ressources humaines de qualité à tous les niveaux et le renforcement de la prévention et de la promotion de la santé. En termes de gouvernance, le système mise sur la digitalisation intégrale en vue de réussir l'implémentation du « dossier patient informatisé ».

Les principaux défis du secteur de la santé pour atteindre les objectifs fixés dans la vision 2050 seront de parvenir à un système de santé efficient, efficace et à moindre coût.

Les investissements programmés pour ce sous-secteur s'élèvent à 227,23 milliards de FCFA, soit 5,30% du coût global du secteur quaternaire et 2,54% du PIP 2026-2028.

Ces investissements sont répartis annuellement comme suit :

- 2026 : 133,05 milliards de FCFA, soit 58,55% ;
- 2027 : 51,70 milliards de FCFA, soit 22,75% ;
- 2028 : 42,48 milliards de FCFA, soit 18,69 %.

Parmi les projets phares du secteur on peut citer :

- Projet de construction du centre d'oncologie de Diamniadio ;
- Projet de construction et d'équipement de 35 centres de santé ;
- Projet de reconstruction de l'Hôpital le Dantec ;
- Projet de renforcement du système de santé et protection sociale.

4.2. Sous-secteur culture, jeunesse et sports

En ce qui concerne ce sous-secteur, une importance capitale sera accordée à la tenue et à l'organisation des jeux olympiques de la jeunesse (DAKAR 2026). A cet effet, un volume d'investissements d'un montant de 104,421 milliards de FCFA est prévu à travers plusieurs départements ministériels pour prendre en charge les projets de construction et de réhabilitation entrant dans le cadre de l'organisation de ces jeux et la promotion de la culture. Relativement aux perspectives, les principaux projets du sous-secteur sont notamment :

- la poursuite et la finalisation du projet de construction du stade de Cambéréne ;
- la construction de 100 complexes sportifs multidisciplinaires avec la mise en œuvre du projet de construction des infrastructures sportives de proximité ;
- la fourniture en équipements de pointe de la fédération sénégalaise de judo ;
- les projets pour la culture ;
- les projets pour la jeunesse.

Les investissements programmés s'élèvent à 106,08 milliards de FCFA, soit 2,47% du coût global du secteur quaternaire et 1,19% du PIP 2026-2028.

Ces investissements sont répartis annuellement comme suit :

- 2026 : 45,82 milliards de FCFA, soit 43,20% ;
- 2027 : 36,21 milliards de FCFA, soit 34,14% ;
- 2028 : 24,04 milliards de FCFA, soit 22,66%.

4.3. Sous-secteur urbanisme, habitat, cadre de vie et décentralisation

La mise en œuvre des projets et programmes du sous-secteur tels que le programme zéro bidonville avec sa composante phare le projet 100 000 logements et le programme zéro déchet sera poursuivi et intensifié.

A cet effet, les investissements programmés pour ce sous-secteur portent sur un montant de 261,81 milliards de FCFA, soit 6,10% de l'enveloppe du secteur quaternaire et 2,94 % des prévisions totales du PIP.

Ces investissements sont répartis annuellement comme suit :

- 2026 : 53,50 milliards de FCFA, soit 20,43% ;

- 2027 : 87,96 milliards de FCFA, soit 33,60% ;
- 2028 : 120,35 milliards de FCFA, soit 45,97%.

Ces investissements sont répartis comme suit :

- Projet d'aménagement de pôles urbains du Sénégal (PAPUS) ;
- Projet d'aménagement des entrées de villes du Sénégal ;
- Projet de promotion de la gestion intégrée et de l'économie des déchets solides au Sénégal (PROMOGED) ;
- Programme spécial villes vertes pour l'emploi ;
- Projet d'aménagement de voieries et de réseaux divers et de construction ; d'infrastructures structurantes de la zone économique spéciale intégrée de Diass (ZESID) ;
- Projet de mise en œuvre du plan national d'aménagement et de développement territorial (PNADT) ;
- Travaux pôles urbains de Diamniadio ;
- Programme national de lutte contre les encombres ;
- Programme national de planification urbaine et de gestion des risques urbains au Sénégal (PNPUS) ;
- Programme emploi des jeunes pavage / AGETIP ;
- Projet de 30 000 logements.

4.4. Sous-secteur forces de défense et de sécurité

L'environnement international actuel est fortement marqué par la multiplication et la diversification des menaces pesant sur la paix et la sécurité des Etats. Dans leur ensemble, les pays sont de plus en plus confrontés à de nouveaux paradigmes sécuritaires, à des risques et menaces divers susceptibles d'affecter la vie de leurs populations, la stabilité de leurs institutions, voire l'intégrité de leurs territoires. L'envergure et la spécificité des missions traditionnelles dévolues à ce sous-secteur, la sauvegarde de la paix sociale ainsi que la position avant-gardiste dans la lutte contre la criminalité transfrontalière (trafic de drogue, terrorisme, etc.) lui confèrent une place de choix dans la mise en œuvre de l'ANT. En effet, l'essentiel des projets de ce sous-secteur concourent à la réalisation des objectifs du quatrième pilier « gouvernance et engagement africain » qui mise sur le renforcement de la sécurité, de la stabilité et de la gouvernance, de la protection des droits et libertés et de la consolidation de l'Etat de droit afin de créer les meilleures conditions d'une paix sociale et de favoriser le plein épanouissement.

Dans ce cadre, les investissements prévus dans ce sous-secteur sont de 525,618 milliards de FCFA, soit 12,25% du secteur quaternaire et soit 5,91% du PIP 2026-2028.

Les ressources internes sont estimées à 401, 854 milliards de FCFA, soit 76,45%, les ressources externes quant à elles se chiffrent à 123, 764 milliards de FCFA, soit 23,55 %. Les principaux projets et programmes qui seront mis en œuvre sur la période sont, entre autres les opérations suivantes :

- Programme d'investissement de la Haute Autorité chargée coordination, sécurité et sûreté maritimes, protection environnement marin (HASSMAR) ;
- Projet de construction des infrastructures de logements terme sud ALFA
- Equipement Défense nationale ;
- Projet de construction et d'équipement de la polyclinique de l'hôpital principal de Dakar (HPD) ;
- Projet de construction d'infrastructures militaires spécifiques/gendarmerie
- Plan réagir ;
- Projet de renforcement des moyens de la défense nationale "GAINDE 1" ;
- Projet d'industrie de défense relatif à l'assemblage de véhicules légers kia km50
- Plan d'urgence de la gendarmerie ;
- Projet d'acquisition d'un système de radiocommunication et d'application numérique ;
- Construction et équipement des brigades sapeurs-pompiers de Kédougou, Saraya et Sokone ;
- Projet d'extension du réseau et de la plateforme de vidéo-protection unifié de la ville de Dakar et sa région ;
- Projet de lutte contre la cybercriminalité ;
- Programme national d'implantation des hydrants ;
- Programme de construction et d'équipement de l'administration territoriale ;
- Projet de gestion des réseaux de communication du ministère de l'intérieur ;
- Projet de renforcement des infrastructures au profit des fds dans le cadre des JOJ 2026;
- Programme de mise en œuvre de la gouvernance sécuritaire de proximité ;
- Projet de construction d'infrastructures intelligentes de la brigade nationale des sapeurs - pompiers (BNSP) ;
- Programme de modernisation de la police nationale ;
- Projet de construction de l'école d'administration pénitentiaire ;
- Programme de modernisation de l'administration des douanes (PROMAD) ;
- Projet de renforcement du dispositif de contrôle non intrusif dans les zones frontalières.

4.5. Sous-secteur éducation – formation

Ce sous-secteur, conformément à la vision Sénégal 2050, compte relever des défis et enjeux actuels et futurs.

Ainsi, dans la perspective de transformer le **système éducatif** en renforçant son efficacité, sa résilience et sa pertinence, l'Etat mettra les ressources nécessaires à l'extension du réseau d'écoles pour suivre la croissance démographique des jeunes apprenants, ainsi que le recrutement et la formation des enseignants. Dans ce sillage, le gouvernement a lancé la stratégie nationale de mise à niveau des équipements et infrastructures scolaires (SNEIS 2025-2029) par l'adoption de nouveaux prototypes de construction scolaire conformes aux standards de qualité, de sécurité, d'accessibilité et de durabilité. A cet effet, un programme de construction de 46 écoles, collèges et Lycées vient d'être lancé dans les départements du Sénégal. Ces interventions vont se

poursuivre avec un important programme d'éradication des abris provisoires en partenariat avec l'armée. Les initiatives seront étendues aux Daaras pour faire de l'éducation inclusive, une réalité.

L'enseignement supérieur, s'est fixé pour objectif général de : « contribuer à la formation d'un capital humain de qualité et au développement d'un système de recherche et d'innovation dynamique. Avec le recrutement de 1 500 nouveaux enseignants sur les 3 ans à venir dont les 500 en 2026, l'ouverture prochaine des universités du Sénégal oriental et de Matam et la modernisation des infrastructures universitaires.

La formation professionnelle, levier fondamental de la création d'emploi et du développement des apprentissages, jouera un rôle prépondérant dans la réponse apportée par l'Etat quant au développement des offres de formation adaptées aux besoins de l'économie et, particulièrement, aux niveaux des pôles territoriaux, pour dynamiser les moteurs de croissance et garantir l'équité et l'inclusion. Il s'agira ainsi en plus des efforts sur l'équité, d'innover en matière d'offre et de mettre œuvre un dispositif innovant d'appui à l'insertion socioprofessionnelle pour mieux accompagner les demandeurs d'emplois. Dans ce cadre, le programme de construction de 23 centres de formation professionnelle suit son cours pour s'étendre sur l'ensemble du pays. Il sera accompagné de la nouvelle version de la convention Etat- employeur. Le Gouvernement va initier une approche pilote innovante pour développer la formation duale, qui a pour vocation de développer un enseignement partenarial avec une forte implication des entreprises et organisations professionnelles représentatives des différents secteurs économiques.

Les investissements programmés pour ce sous-secteur s'élèvent à 838, 225 milliards FCFA, soit 19,54% du coût global du secteur quaternaire et 9,37% du PIP 2026-2028.

Ces investissements sont répartis annuellement comme suit :

- 2026 : 196,48 milliards de FCFA, soit 23,44 % ;
- 2027 : 345,16 milliards de FCFA, soit 41,18 % ;
- 2028 : 296,6 milliards de FCFA, soit 35,38 %.

Les principaux projets de ce sous-secteur sont entre autres :

- Projet de construction et d'équipement de 46 lycées dans les départements du Sénégal ;
- Programme d'urgence de résorption des abris provisoires (PURAP)/Elémentaire;
- Projet de remplacement des abris provisoires (LOT 2) ;
- Projet espoir-construction des Instituts supérieurs d'Enseignement professionnel (ISEP) ;
- Projet de construction de l'ISEP de Mbacké ;
- Projet de construction et équipement de 6 lycées professionnels en agriculture et agroalimentaire (LPA) ;
- Projet Daara atelier.

4.6. Sous-secteur Hydraulique urbaine et Assainissement

Il est prévu sur la période 2026-2028, la pérennisation et le renforcement des investissements dans un contexte de changements climatiques et d'accentuation des besoins en services durables d'eau pour tous les usages et d'assainissement, en perspective de l'atteinte de l'objectif de développement durable (ODD notamment le 6^{ème}). Sous ce rapport, il est à relever la branche principale du projet Grand transfert d'eau-GTE pour la sécurisation de l'alimentation en eau du « triangle Dakar-Mbour-Thiès incluant une usine de traitement à hauteur de Thiès pour alimenter le réseau de distribution d'eau potable de Dakar, ainsi que des adducteurs vers des zones agricoles notamment les Niayes pour soutenir les activités de maraîchage.

Il est également important de relever le projet intégré de sécurité de l'eau et d'assainissement d'un montant 180 millions d'euros (soit environ 118,07 milliards FCFA) qui est la première phase du programme sectoriel basé sur l'approche « multiphasés » avec une enveloppe de financement globale de 800 millions de dollars US avec la Banque mondiale. Dans le cadre dudit projet, il est prévu, entre autres, l'accès de 600 000 bénéficiaires à des services d'assainissement gérés en toute sécurité dans la région de Dakar, une meilleure gouvernance de la gestion des ressources en eau, l'approvisionnement en eau de plus de 3 000 agriculteurs exploitant 600 ha de terres horticoles, et à long terme, l'amélioration du système hydraulique du Lac de Guiers pour fiabiliser l'approvisionnement en eau notamment dans les centres urbains.

Les principaux projets retenus sont :

- Projet Grand Transfert d'Eau (GTE) ;
- Projet de construction d'une usine de dessalement d'eau de mer sur la grande côte ;
- Projet intégré de sécurité de l'eau et d'assainissement ;
- Projet de réalisation d'une unité de dessalement eau de mer des Mamelles ;
- Projet de construction de digues de protection et réinstallation des sinistres ;
- Programme de renforcement de la résilience des populations face aux inondations au Sénégal (PRRIS).

En conséquence, les prévisions pour cette période s'élèvent à 958,54 milliards FCFA, soit 22,35% de la programmation du secteur quaternaire et 10,71 % du PIP global.

Ces investissements sont répartis annuellement comme suit :

- 2026 : 261,6 milliards de FCFA, soit 27,29% ;
- 2027 : 413,1 milliards de FCFA, soit 43,10% ;
- 2028 : 283,83 milliards de FCFA, soit 29,61%.

4.7. Sous-secteur Développement social

La priorité des interventions dans ce domaine sera particulièrement orientée sur (i) la vulgarisation de l'approche coopérative sur l'étendue du territoire national, (ii)

l'application des dispositifs incitatifs de la loi d'orientation relative à l'économie sociale et solidaire et (iii) l'élaboration puis la mise en œuvre de la stratégie nationale d'encouragement à la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), afin d'améliorer l'impact sur le progrès social et le bien-être des populations.

Ces orientations sont en parfaite cohérence avec les priorités du nouveau référentiel du Gouvernement à travers son axe 2 « Capital Humain de qualité et équité sociale ».

La nouvelle dynamique de politique accordera également une priorité à la mise en œuvre des projets de filets sociaux, à l'amélioration des conditions d'existence et l'épanouissement des personnes du troisième âge, à la lutte contre la traite des enfants et à l'insertion sociale des handicapés et leur accessibilité aux infrastructures et aux ressources. Dans ce sillage, des réformes seront mises en œuvre pour une meilleure couverture de la protection sociale et de la lutte contre les inégalités.

En outre, l'autonomisation de la femme qui est un autre levier de la protection sociale sera renforcée à travers toutes les lignes de financement existantes (DER, Fonds de Crédits etc.) et le déploiement des différents piliers de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui est un vecteur d'emplois massifs, décents et durables et de création de richesses.

Dans le domaine de la couverture sanitaire universelle, la démarche s'impose plus holistique et plus globalisante, prenant en charge la maladie, mais également la promotion de la santé et la prévention, tout en luttant contre la fragmentation des interventions, en mettant en place un meilleur mécanisme de coordination des acteurs.

Le programme de bourses de sécurité familiale sera relancé en misant sur l'extension du registre national unique (RNU), la digitalisation et la mise à jour des bénéficiaires.

Les principaux projets du sous-secteur sont entre autres :

- Projet d'appui à la Protection sociale Adaptative (PAPSA) ;
- Projet d'autonomisation des Femmes et Dividendes Démographiques au Sahel ;
- Projet national d'autonomisation des femmes et des jeunes filles (PNAF) ;
- Programme national de bourses de sécurité familiale (PNBSF)
- Programme de Promotion de la microfinance islamique.

En matière d'équité territoriale et sociale, les projets PUMA, PUDC, PROMOVILLES vont se poursuivre dans la dynamique de permettre un accès des populations aux infrastructures dans tous les pôles de développement économique.

Les investissements prévus sur la période triennale pour ce secteur s'élèvent à 440,33 milliards F CFA, soit 10,27 % du secteur quaternaire et 4,92% du PIP global, répartis ainsi qu'il suit :

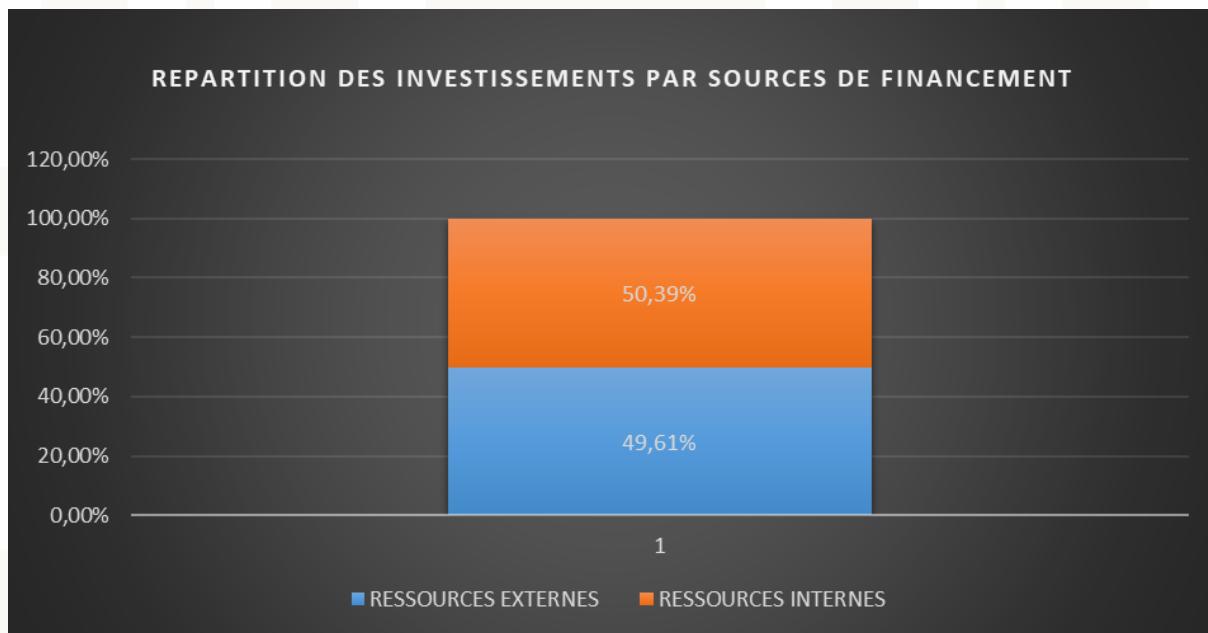
- 2026 : 133,52 milliards de FCFA, soit 30,32% ;
- 2027 : 148,78 milliards de FCFA, soit 33,79% ;
- 2028 : 158,04 milliards de FCFA, soit 35,89 %.

IV. FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PUBLICS

Le Sénégal dispose d'un stock d'engagements auprès de ses partenaires de développement, pour couvrir les besoins de financement exprimés dans le nouveau référentiel de politiques publiques. Il bénéficie aussi, en ce qui concerne le financement interne, des opportunités de financement offertes le PRES.

Ainsi, en quête d'une redynamisation des investissements publics, le présent PIP fait ressortir une programmation triennale de 8 947,25 milliards de F CFA dont les ressources endogènes participent à hauteur de 4 508,90 milliards de F CFA, soit 50,39% du financement des projets et programmes publics. Les partenaires techniques et financiers contribuent pour un montant de 4 438,34 milliards de F CFA, soit 49,61% du montant global des financements sur la période 2026-2028. Ces ressources extérieures seront essentiellement composées de prêts concessionnels.

Graphique 7 : répartition des investissements par sources de financement, en pourcentage



1. ETAT DE DISPONIBILITE DES FINANCEMENTS

La programmation des investissements est basée sur les financements de projets et programmes disposant de Conventions/Accords de financement ou confirmés par les comités de maturation et de sélection, avec l'avis préalable du comité national de la dette publique (CNDP). La disponibilité desdits financements pour le Sénégal renvoie, à la problématique de la mobilisation des fonds à travers des décaissements.

2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Pour financer le présent PIP, l'Etat du Sénégal s'appuiera d'une part sur les ressources endogènes et d'autre part les ressources externes.

En effet, en plus des recettes domestiques classiques, la mise en œuvre du plan de redressement économique et social (PRES) permettra une mobilisation exceptionnelle de recettes supplémentaires issues de l'exploration de nouvelles niches. En outre, le

recours à d'autres modes de financement endogène comme les diasporas bonds et l'appel public à l'épargne (APE).

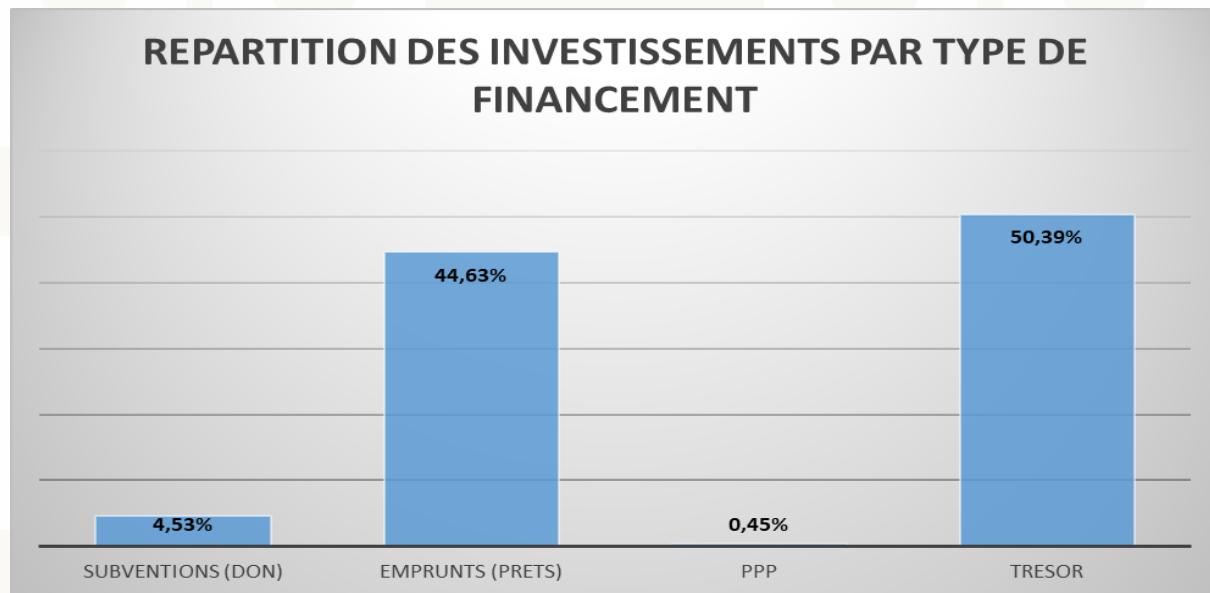
Quant aux ressources externes, elles proviendront essentiellement de prêts concessionnels. Des mesures correctives amorcées par le Gouvernement allant dans le sens de la consolidation budgétaire, a permis de regagner progressivement la confiance des partenaires.

3. LES TYPES DE FINANCEMENTS

Tableau 3 :répartition des investissements par type de financement, en FCFA

TYPE DE FINANCEMENT	MONTANT CP 2026	MONTANT CP 2027	MONTANT CP 2028	TOTAL CP 2026- 2028	%
SUBVENTIONS (DON)	145 160 000 000	146 191 638 146	113 533 917 859	404 885 556 005	4,53%
EMPRUNTS (PRETS)	1 209 800 000 000	1 547 537 653 717	1 236 125 269 571	3 993 462 923 288	44,63%
PPP		15 000 000 000	25 000 000 000	40 000 000 000	0,45%
TRESOR	1 448 913 000 000	1 338 341 553 738	1 721 650 401 018	4 508 904 954 756	50,39%
Total général	2 803 873 000 000	3 047 070 845 601	3 096 309 588 448	8 947 253 434 049	100,00%

Graphique 8 : répartition des investissements par type de financement, en pourcentage



Bien que portés par les financements sur ressources internes de l'Etat (TRESOR) pour un montant global de 4 508,90 milliards de FCFA, les investissements sur la période 2026-2028 proviennent également de dons (404,88 milliards de FCFA) et d'emprunts (3 993,46 milliards de FCFA) accordés à l'Etat par les PTF. Ainsi, les financements extérieurs programmés sur les trois (3) ans, sont estimés à 4 398,48 milliards de FCFA, soit (49,61% du total PIP).

Par ailleurs, les financements PPP représentent 40 milliards de FCFA, soit 0,45%.

V. Les risques et atouts

Des lenteurs dans les procédures de passation de marchés notamment celles relatives aux travaux ou dans l'exécution liée au contexte géopolitique incertain et ses répercussions sur les échanges et les prix, peuvent perturber les prévisions, parfois de façon notable au point d'entraîner des surcoûts. Les arriérés de paiement dus par l'Etat

alourdissent également la situation mais leur règlement figure parmi les priorités du Gouvernement.

Le Sénégal possède, d'une manière générale, des atouts évidents pour réussir un programme d'investissements à la dimension des ambitions de l'Agenda.

En effet, l'engagement des populations à accompagner le nouveau Gouvernement à travers une réaction positive aux mesures du PRES va consacrer une plus grande capacité d'intervention. Ainsi, des succès réels pourront être enregistrés avec l'obtention d'autres financements endogènes couplés aux financements traditionnels concessionnels et la maîtrise des risques.

On peut citer parmi les atouts :

- la capacité de résilience qui peut permettre de réussir une bonne et rapide relance;
- la prise en compte des effets du changement climatique dans la programmation des investissements ;
- la prise en compte du dividende démographique ;
- la recherche d'une diversification des sources de financement qui tient compte davantage des mécanismes de financements innovants.

Sénégal
2050

